

[Français]

Jean Lesage a renchéri avec «Maître chez-nous». Daniel Johnson nous a fait valoir «Égalité ou indépendance» et on retrouve aujourd'hui les mêmes sentiments dans les mots «société distincte». Tout ceci pour vous dire que les priorités du Québec, ses aspirations, ses inquiétudes, ses anxiétés bien fondées ne sont pas de date récente. Il est bon de se le rappeler en cette occasion. Quelle que soit la décision du 26 octobre, le Québec sera toujours sur le qui-vive. Et, quel que soit le parti au pouvoir, celui-ci se verra toujours dans l'obligation, je dirais même que c'est sa vocation principale, de voir à la sauvegarde et à l'épanouissement de la culture et des coutumes propres à la société québécoise.

[Traduction]

Voici la question qui a été posée en 1980:

Le gouvernement du Québec a rendu publique sa proposition de négocier une nouvelle entente avec le reste du Canada, basée sur l'égalité des peuples.

Disons en passant qu'en anglais le mot «peuples» était rendu par «nations» ce qui n'était certainement pas une traduction fidèle.

Cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts, d'établir ses relations extérieures—autrement dit sa souveraineté—et en même temps de maintenir avec le Canada une association économique et une monnaie commune. Aucun changement de statut politique résultant de ces négociations n'interviendra sans l'approbation de la population lors d'un autre référendum. Dans ces conditions, donnez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada?

Le gouvernement de l'époque avait choisi la souveraineté-association parce que les sondages l'avaient convaincu qu'il avait de meilleures chances de gagner que s'il parlait de souveraineté simple ou d'indépendance.

L'ayant lue et étudiée soigneusement, je peux dire franchement que j'aurai pu répondre oui à cette question, et je l'ai dit à plusieurs reprises. J'ai rapidement compris que ce n'était pas la chose à faire, car chaque fois on me disait que cela ne ferait que promouvoir la cause séparatiste. Autrement dit, le référendum de 1980 est rapidement devenu un exercice où l'on demandait: «Le Canada, êtes-vous pour ou contre?», c'est sans doute regrettable, mais je suppose que c'était inévitable.

La question au sujet de l'entente de Charlottetown menace aujourd'hui de dégénérer de la même façon, ce qui conduira à des interprétations diverses du résultat. Est-ce que «oui» signifie la même chose que «yes»? Est-ce que «non» et «no» sont identiques?

Je ne peux qu'espérer que ceux qui seront appelés à conduire le débat résisteront à la tentation de soulever les émotions en faisant appel aux instincts patriotiques au lieu de s'attacher aux mérites de l'entente.

En ce qui concerne l'entente elle-même, il n'est pas difficile d'y trouver des imperfections. Ce n'est, somme toute, que le résultat d'un compromis entre des parties ayant des vues

[Le sénateur Lynch-Staunton.]

divergentes sur un certain nombre de questions fondamentales.

Bien sûr que cet accord n'est pas parfait. Pourquoi s'en excuser? Qui pourrait s'attendre à ce qu'il soit parfait?

Au lieu de revenir sans cesse là-dessus, les Canadiens devraient se réjouir qu'un accord ait pu être conclu avec l'appui unanime des dirigeants fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones, ce qui n'est pas un mince exploit.

Toutefois, plusieurs questions demeurent sans réponse. J'ai certaines inquiétudes en ce qui concerne l'élection des sénateurs. Il semblerait que certains seraient nommés par les provinces, et d'autres élus. Je ne me sens pas à l'aise face au concept de la double majorité. Je conçois mal que deux chambres élues puissent fonctionner efficacement dans un système parlementaire. Je m'interroge sur le sens de l'expression «autonomie gouvernementale».

Toutes ces préoccupations ne m'empêcheront cependant pas de voter «oui». La question à laquelle nous aurons à répondre fait référence au renouvellement de la Constitution sur la base—et j'insiste sur les trois mots «sur la base»—de l'entente du 28 août. D'après moi, cela signifie qu'une fois l'approbation donnée, le texte final sera fondé sur le consensus. Des éclaircissements et même des changements devront sans doute être apportés, mais la substance formulée dans le consensus et qui, espérons-le, sera approuvée par une majorité de Canadiens dans toutes les provinces, demeurera.

Toute l'histoire du Canada est fondée sur l'audace, l'audace de son peuple. Les Canadiens ont osé construire là où bien peu auraient osé le faire. Les premiers explorateurs, les commerçants, les topographes, les constructeurs de chemins de fer, les vagues d'immigrants, toute l'entreprise a reposé sur l'audace car plus souvent qu'autrement, ces gens n'avaient pratiquement pour eux que l'espoir face à l'inconnu.

En 1867, les Canadiens ont de nouveau fait preuve d'audace. Lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique eut défini les rapports entre les provinces, les choses ne se sont pas faites toutes seules, loin de là. Les 125 dernières années ont été marquées par toute une suite de changement des rapports au sein de la fédération, nouvelles définitions, partage des responsabilités et distribution des compétences, toujours dans le sens de l'évolution, car les Canadiens croient profondément dans l'évolution, non dans la révolution.

Voilà que nous sommes maintenant appelés à nous prononcer sur la phase la plus récente de ce processus évolutif. Les Canadiens vont devoir faire encore une fois preuve d'audace, confirmer une entente qui, malgré ses imperfections, représente néanmoins un progrès important dans la quête de rapports toujours plus harmonieux entre les Canadiens.

En votant «oui» le 26 octobre, les Canadiens feront un pas important dans cette direction et le reste du monde regardera avec envie ce pays considéré comme le meilleur au monde devenir encore meilleur.

L'honorable Edward M. Lawson: Honorables sénateurs, compte tenu du temps dont nous disposons, je serai bref et j'essaierai d'éviter les répétitions. Je tiens tout d'abord à féliciter le sénateur Everett pour les propos qu'il a tenus au sujet de l'aliénation de l'Ouest, de la question du vote francophone et de l'efficacité du nouveau Sénat. Par soucis d'économie de